

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Subventions à la Commune : information

Délibérations :

Séance du 1^{er} avril 2011 : approbation du compte rendu

ADMINISTRATION GENERALE

1) Installation de Mme Amélie CHAUDESAIGUES : représentations aux structures communales et intercommunales

SECURITE

2) Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance : demande de financement

URBANISME

3) Aménagement du Chemin du Géant : Réajustement du montant de la PVR
4) Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : compléments
5) Politique foncière, droit à la construction : modifications du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

PATRIMOINE

6) Rénovation du petit Patrimoine : demande de financement
7) Restauration de l'Orgue : choix du Maître d'oeuvre
8) Restauration de l'Orgue : choix des facteurs d'orgues

TRAVAUX

9) Boulevard Saint Dominique : avenants
10) Espace Mercier : désignation du coordonnateur santé protection sécurité
11) Aire des gens du voyage : demande de financement
12) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : approbations techniques et administratives et répartition des charges.
13) Agence de l'Eau Adour Garonne : financement

RESSOURCES HUMAINES

14) Personnel Saisonnier : émoluments
15) Commune : tableau des effectifs
16) Service de l'eau et de l'assainissement : tableau des effectifs

FINANCES

- 17) Compte administratif 2010 : approbation
- 18) Résultats des différents budgets 2010 : Affectation
- 19) Comptes de gestion 2010 : Présentation et Approbation
- 20) Fiscalité directe locale : fixation des taux
- 21) Subventions aux associations : attributions
- 22) Frais de fonctionnement des écoles privées : forfait élève

- 23) Tarifs municipaux : fixation
- 24) Eau et Assainissement : tarifs
- 25) Budgets primitifs 2011 : propositions et votes

TOURISME

- 26) Comité Départemental du Tourisme : signature de la convention d'objectifs

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille onze, le vendredi vingt-neuf avril à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt avril et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (19) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Jean-Pierre JACQUES - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoint - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Véronique JOUVE - Alain NURIT - Laurent MALLET - Elisabeth ACHET - Elisabeth MATHIEU - Pierre BRUEL - Marie-Christine NESPOULOUS - Amélie CHAUDESAIGUES.

Excusés (1) : Béatrice MEISSONNIER.

Excusés ayant donné pouvoir (9) : Samira MESKINI (pouvoir à Magalie VIDAL) - Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Jean-François DELOUSTAL) - Dominique AKA (pouvoir à Daniel BASTIDE) - Sophie FOISY (pouvoir à Claude CAUSSE) - Maria CHASTANG (pouvoir à Jean ROUJON) - Henri PODEVIGNE (pouvoir à Henri DAUDÉ) - Jean-Paul CHEDANNE (pouvoir à Elisabeth MATHIEU) - Yves KOSCIELNIAK (pouvoir à Pierre BRUEL) - Bernard DURAND (pouvoir à Marie-Christine NESPOULOUS).

Monsieur Laurent MALLET a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

Subventions à la commune : attributions

Monsieur le Maire donne des informations concernant l'attribution de subventions :

Dotation urbaine du Conseil Général à la commune : 189.345 €

Attributions de subventions du Conseil Général pour la création ou reprises d'activités économiques à 9 entreprises pour un montant total de : 33.524 €

Attributions de subventions du Conseil Général aux associations marvejolaises pour un montant total de : 7.810 €

Attribution d'une subvention du Conseil Régional de 25.083 € pour l'aménagement du Pré de Suzon. Il est précisé qu'il s'agit d'une subvention du 26/09/2007 attribuée par le Président Georges FRECHE, qui fait l'objet d'une prolongation de délai ; il ne s'agit pas d'une nouvelle subvention.

Refus de subvention du Conseil Régional pour la restauration de l'église Notre Dame de la Carce (tranche 10), qui fait pourtant partie du patrimoine régional.

Monsieur le Maire fait état d'une note de la Direction Générale des Finances Publiques de Lozère, en date du 19 avril 2011, qui répondant à la demande de la commune, fournit des éléments sur la fiscalité payée par les marvejolais au profit de la Région et du Département.

En 2010, la Région a perçu 528.184 € et la commune n'en a pas le retour. Une analyse similaire sera faite sur 5 ans. Certes, la Région fait fonctionner les lycées, les ports, aéroports, la pêche, les transports mais la commune n'est pas trop touchée par ces activités. Le différentiel est énorme et la commune est un « contributeur ». On fera part au Président de la Région et à Monsieur BERTRAND, Vice Président, notre mécontentement.

En 2010, le Département a perçu 1.694.734 €. Elle a en charge les collèges, le SDIS, les transports scolaires. On peut faire le point mais les retombées sont à la hauteur pour le bassin de vie de la contribution des marvejolais.

Monsieur le Maire souligne que le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Gévaudan a voté à l'unanimité une motion pour faire part de son mécontentement concernant les subventions attendues de 320.000 € de la Région pour les zones d'activités du bassin de vie Marvejolais, qui ont été refusées. C'est un constat que la Région ne soutient pas notre activité économique, préférant soutenir les zones de MENDE.

Monsieur le Maire a invité le Président de la Région à venir à MARVEJOLS à l'occasion du transfert de propriété du CFA de la commune à la région. Cette visite sera l'occasion d'évoquer l'attribution des subventions.

Aides communales à la création et à la reprise d'activités : attributions

Monsieur CAUSSE indique que la commission chargée de l'attribution des bourses à la création et à la reprise d'activités s'est réunie le 22 avril 2011.

7 dossiers de créations d'entreprises ont bénéficié des bourses, soit 21.000 €

3 dossiers de reprises d'activités ont bénéficié des bourses, soit 9.000 €.

Des aides à la valorisation des activités pour 9.284,69 €

Des aides aux façades, toitures et travaux annexes pour 24.888,07 €.

Un total de 64.172,76 € a été attribué et en décembre 2010, 44.000 €. Ces demandes traduisent une vitalité du commerce marvejolais.

A cet égard, il est de plus en plus difficile de trouver des magasins disponibles pour l'opération « art et artisanat en cœur de ville ». Il est à noter également que de jeunes commerçants prennent le relais de ceux qui partent en retraite.

A ces aides communales, il faut ajouter les participations du Conseil Général.

Monsieur DELOUSTAL ajoute que la dynamique commerciale est incontestable et va croissante.

Monsieur le Maire précise que c'est une réalité et qu'il y a de plus en plus de porteurs de projets.

Interventions de la police municipale

Monsieur le Maire indique que Madame BORIE, policière municipale, a résolu quatre affaires concernant des mineurs :

Le 13 avril 2011, tags sur les sanitaires de l'esplanade sud

Le 24 avril 2011, intrusion dans une maison vacante

Le 25 avril 2011, destruction de la porte de secours de l'espace Mercier

Dernièrement, outrage à la pudeur.

Les mineurs coupables ont été reconnus, les parents prévenus et en ce qui concerne les tags, ces jeunes ont du nettoyer leurs dégâts. C'est une mesure pédagogique. Pour la destruction de bien public, la mairie a déposé plainte. La recrudescence de ces incivilités est pénible pour les contribuables, les personnes, les personnels qui interviennent. Désormais le dépôt de plainte sera systématique.

Résidence RAY : travaux et financement

Madame NURIT, adjointe déléguée aux affaires sociales, présente le programme de rénovation, d'agrandissement et de modernisation de la Résidence RAY. Cette opération estimée à 3.120.000 € est financée pour 1.248.000 € par le Conseil Général. Il est à noter que la fiscalité versée par les marvejolais au profit du Département revient bien à la commune. 312.000 € ont été sollicités au CNSA et le solde provient des fonds propres. (voir le power point)

Pour information, Monsieur CAUSSE fait le point sur les travaux de la Maison de Retraite Saint JACQUES. La dernière tranche suit son cours et doit se terminer en 2011. La question se pose de donner un nouveau nom à cette maison de retraite peut être lié au parc.

La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de Marvejols
au service des personnes âgées



La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de
Marvejols au service des personnes âgées

Un bref historique

21 août 1967 : Monsieur Jean-Baptiste RAY lègue au bureau d'aide sociale de Marvejols un terrain de 1 648 m² pour créer un foyer-logement

6 avril 1970 : Le bureau d'aide sociale de Marvejols cède le terrain à la S.A. d'H.L.M. du Gévaudan.



Le 1^{er} octobre 1971, la résidence Jean-Baptiste Ray voit le jour. C'est alors un foyer-logement agréé au titre de l'aide sociale départementale et exploité par le bureau d'aide sociale de Marvejols.

La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de
Marvejols au service des personnes âgées

1^{er} janvier 1988 : création d'une section de cure
médicale (médicalisation de 10 places)

1^{er} janvier 2005 : Signature de la 1^{re} convention
tripartite Etat/ Conseil Général/ C.C.A.S. Le service
soins est étendu à toutes les places d'accueil.

4 septembre 2007 : Le C.C.A.S
rachète sur ses fonds propres
l'immeuble à la SA d'HLM
Lozère Habitations pour 77000
€ (solde de l'emprunt)



La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de
Marvejols au service des personnes âgées

26 novembre 2008 : Le C.C.A.S rachète sur ses fonds
propres la propriété de M. Acher. Il s'agit d'un terrain de
922 m² (futur parc sécurisé sur lequel est bâtie une maison
destinée à recevoir 2 chambres d'hôtes pour les familles
des résidents, des locaux techniques et réserves, et un
logement loué générant 5 400 €/an de revenu locatif.



La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de Marvejols au service des personnes âgées

La résidence Ray aujourd'hui c'est :

- L'accueil de 42 personnes âgées, très dépendantes pour certaines d'entre elles.
- Dans 41 logements dont 34 studios de 29 m² et 7 T2 de 37 m² (2 942 m² au total).



- Avec une équipe salariée (25,9 ETP) composée de :
- 1 équipe soins (1 médecin coordonnateur, 1 infirmière référente, 1 infirmière DE, 11 aides-soignantes)

La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de Marvejols au service des personnes âgées

La résidence Ray aujourd'hui c'est :

- 1 équipe hébergement hôtellerie (3 cuisiniers, 5 agents de services, 1 lingère)
- 1 agent chargé de la maintenance
- 2 animatrices
- 1 secrétaire comptable et 1 directeur.
- Avec des intervenants extérieurs (médecins, kinésithérapeutes...)

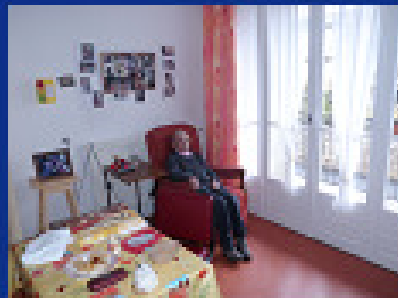
La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de Marvejols au service des personnes âgées

Un projet architectural ambitieux, priorité du projet d'établissement

Les points forts de la structure :

- Sa situation géographique, à deux pas du centre ville.
- Des studios spacieux qui permettent aux résidents de créer un nouveau « chez-soi ».



- Une structure de gros œuvre de qualité et une organisation architecturale simple.

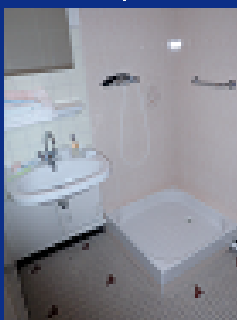
La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de Marvejols au service des personnes âgées

Un projet architectural ambitieux, priorité du projet d'établissement

*Les objectifs du projet
architectural :*

- Améliorer le confort et l'accessibilité pour les résidents
- Créer 48 logements au total
- Créer des locaux appropriés pour les missions de soin



- Créer des espaces d'animation, de vie commune et d'accueil des familles
- Améliorer considérablement la performance énergétique
- Créer un jardin sécurisé et intergénérationnel

La résidence Jean-Baptiste RAY

Un établissement du C.C.A.S de Marvejols au service des personnes âgées

Un projet architectural ambitieux, priorité du projet d'établissement

Un investissement conséquent soutenu par le Conseil général

L'opération estimée à 3 120 000 €

1 248 000 € d'aide du Conseil Général

312 000 € sollicités de la CNSA

1 560 000 € de fonds propres

Sinistre incendie du 21 avril 2010 à l'espace CHATILLON : procédure

Monsieur DAUDE fait le compte rendu de la réunion du 26 avril 2011 en présence des avocats et experts d'assurance. Une visite a eu lieu à Saint CHELY pour voir la VMC mise en cause initialement comme cause du sinistre. L'expert judiciaire indique que vu l'état de cet appareil, il apparaît peu probable qu'il soit à l'origine du sinistre. Les personnes se sont rendues ensuite sur les lieux du sinistre afin d'examiner les probabilités des sources de cet incendie. L'expert judiciaire va rendre son pré rapport dans les prochains jours. En tout état de cause, la commune a désigné le maître d'œuvre pour restaurer l'espace MERCIER, le dossier de consultation d'entreprises est quasiment réalisé. La commune n'attend plus que « le feu vert » des assureurs pour débuté la restauration de cet ensemble immobilier.

Transfert des services de tutelle gérées par l'UDAF de LOZERE dans l'Hérault : motion

Monsieur DELOUSTAL fait état d'un projet de transfert des services de tutelle de LOZERE vers le département de l'HERAULT.

Ce transfert ne se justifie ni par l'activité croissante de la structure, ni par ses capacités financières. Il faut prendre en compte que ce projet amènera à terme la mutualisation et la délocalisation des emplois liés à la gestion vers l'HERAULT.

Ce service doit rester en LOZERE ; il représente une vingtaine d'emplois, offre un accueil de proximité aux familles en difficulté et assure une mission de service public indispensable.

Il est proposé de donner un avis défavorable au projet de transfert des missions de l'UDAF vers l'HERAULT.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Monsieur DELOUSTAL indique que mutualiser des services en LOZERE, ça marche, mais quand on mutualise en interdépartemental, ça ne marche pas.
Madame NESPOULOUS ajoute que la situation actuelle déjà difficile, si le service de gestion part, ce sera une catastrophe.
Monsieur JACQUES indique qu'il faut maintenir des services sociaux de proximité, nous devons aller dans le même sens
Monsieur BRUEL approuve les propos de Monsieur JACQUES.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2011.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1) Installation de Mme Amélie CHAUDESAIGUES : représentations aux structures communales et intercommunales

Suite à l'installation de Madame Amélie CHAUDESAIGUES lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2011, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer afin de désigner les représentations de Madame CHAUDESAIGUES dans les instances et organismes.

Madame CHAUDESAIGUES sera :

- suppléante de Bernard DURAND à la Communauté de communes du Gévaudan
- suppléante de Marie-Christine NESPOULOUS au SIVU Ecole Départementale de Musique
- suppléant de Bernard DURAND au Syndicat Mixte Lozérien A 75
- titulaire au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- suppléant de Marie-Christine NESPOULOUS au Comité Technique Paritaire
- titulaire au Comité de lecture de la Bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** les différentes représentations de Madame Amélie CHAUDESAIGUES.

Vote : 23 pour 5 contre

2) Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique que :

Déclinaison au plan local du PDASR 2011, conformément au document général 2008-2012 relatif à la sécurité routière et à la prévention des addictions.

Comme chaque année, la Commune de MARVEJOLS s'est portée volontaire pour un projet visant à favoriser et à promouvoir la sécurité routière :

A) Participation à la 12^{ème} journée de la courtoisie au volant, qui a au lieu le 24 mars 2010 afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'une conduite apaisée et responsable est un gage de sécurité pour eux-mêmes et les autres usagers de la route. Coût estimatif : 600 €, une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

B) Sensibiliser les plus jeunes à la sécurité routière. Un spectacle interactif intitulé « sur la route avec Annabelle la coccinelle » sera, dans un cadre ludique et pédagogique, produit à l'intention des enfants de 4 à 9 ans. Ce spectacle a pour objectif :

- 1) d'apprendre aux enfants à traverser la route
- 2) d'avoir un bon comportement près de la chaussée

3) d'apprendre la signalisation et la priorité à droite.

Coût estimatif : 1.110 €, une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

C) Interventions sur la prévention des addictions : programme « Sur les chemins de la Santé » à destination des élèves de CM2.

Coût estimatif : 1 678,80 €, une subvention aussi large que possible est sollicitée auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Adopter** le projet visant à favoriser et à promouvoir la sécurité routière et la prévention des addictions

♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment solliciter auprès des services de l'Etat, les subventions les plus larges possibles.

Vote pour à l'unanimité

3) Aménagement du Chemin du Géant : Réajustement du montant de la PVR

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique que des travaux d'aménagement sur la voie du chemin du Géant ont été réalisés permettant d'améliorer les conditions de desserte du quartier et de développer l'urbanisation de ce secteur.

Ces travaux sont aujourd'hui achevés et il convient de réajuster le montant de la PVR pour tenir compte du montant réel des travaux.

COÛT DE L'OPERATION (H.T.)

au stade du PROJET	à la RECEPTION DES TRAVAUX	Observations
Travaux	321793,24	287647,36
Etudes		
Plan de recolement	1000,00	0,00
Frais de dossier et de publication	1220,00	1098,11
Frais de géomètre (levé topographique)	1119,98	1120,00
Coordonnateur SPS	1000,00	585,00
Contrôle des réseaux (passage caméra + test d'étanchéité)	1200,00	0,00
EDF		7824,12
Boîtes à compteur		2738,00 (20 boites x 136,90)
Honoraires maître d'œuvre	13580,35	13580,35
Acquisitions foncières		
Achat terrain	10582,20	13686,64 (344m ² x27,81€)+ 4120
Frais géomètre		940,00
Frais de Notaire		4200,00 (7 actes x 600€)
TOTAL:	351495,77	333419,58

COUT DE L'OPERATION POUR LE CALCUL DE LA PVR (H.T.)				
au stade du PROJET		à la RECEPTION DES TRAVAUX		Observations
Travaux	268102,14	239653,47	proportionnellement	
Etudes				
Plan de recolement	1000,00	0,00	(inclus dans les travaux)	
Frais de dossier et de publication	1220,00	1098,11		
Frais de géomètre (levé topographique)	1119,98	1120,00		
Coordonnateur SPS	1000,00	585,00		
Contrôle des réseaux (passage caméra + test d'étanchéité)	1200,00	0,00		
EDF		7824,12		
Boîtes à compteur		2738,00		
Honoraires maître d'œuvre	13580,35	13580,35		
Acquisitions foncières				
Achat terrain	10582,20	13686,64	(344m ² x 27,81€) + 4120	
Frais géomètre		940,00		
Frais de Notaire		4200,00	(7 actes x 600€)	
TOTAL:	297804,67	285425,69		
Surface d'assiette de la PVR (m²)	37614,29	37614,29		
Montant de la PVR (€/m²) :	7,92	7,59		
<i>(délibération du 6 février 2009)</i>				

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2^od), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 30 janvier 2004 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de MARVEJOLS ;

Vu la délibération du 6 février 2009 approuvant la charte PVR sur tout le territoire de la Commune de MARVEJOLS ;

Vu la délibération du 6 février 2009 instaurant le montant de la PVR à 7,92 € pour ce secteur là ;

Vu la réception des travaux en date du 25 juin 2010,

Vu le décompte général des travaux en date du 11 octobre 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Fixer** à 285 425,69 € H.T. la part du coût de l'élargissement de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.
- ♦ Que les propriétés foncières concernées sont situées à 80 m ou 60m de part et d'autre de la voie, et représentent une surface d'assiette de la PVR de 37 614,29m² ;
- ♦ **Fixer** ainsi le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 7,59 €.
- ♦ Que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés sur la base de l'index général tous travaux, TP01, connu à la date de cette délibération (mois de valeur : décembre 2010 ; valeur : 659,70). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Vote : 23 pour 5 abstentions

4) Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : compléments

Monsieur le Maire expose et Monsieur DELOUSTAL indique que dans sa séance du 29 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'engager la mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à MARVEJOLS.

Il convient de compléter cette délibération en précisant notamment les modalités de la concertation et en décidant, conformément à l'article L642-5 du Code du Patrimoine, la création d'une instance consultative locale chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables dans l'AVAP.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 avril 2011 et a constaté que deux offres avaient été présentées. Le Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine a examiné les candidatures et a proposé de retenir le cabinet PRONAOS pour un montant de 34 983,00 € TTC. La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 29 avril 2011 et après examen a décidé de retenir le cabinet PRONAOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Engager** l'étude de l'AVAP;
- ♦ **Demander** au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) d'assurer une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi de ce dossier;
- ♦ **Désigner** le cabinet PRONAOS comme maître d'œuvre chargé du dossier d'élaboration de L'AVAP.
- ♦ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de ce dossier;
- ♦ **Soumettre** à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, ces études pendant toute la durée de l'élaboration du dossier, selon les modalités suivantes :

- affichage de la présente délibération
- informations régulières au public par la presse locale et affichage,
- mise à disposition, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, tout au long de la procédure, d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée,
- toutes dispositions favorables à la plus large concertation ;

♦ **créer** une instance consultative locale, présidée par Monsieur le Maire, chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables dans l'AVAP, dont la composition est établie comme suit :

- du Maire et de 5 représentants du Conseil Municipal,
- du Préfet ou son représentant,
- du Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant,
- du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant,
- de personnes qualifiées :
 - deux personnes qualifiées, ayant des connaissances en patrimoine Local,
 - Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant,
 - le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
 - à titre de conseiller un représentant du STAP.

- ♦ **Solliciter** de l'Etat une compensation financière concernant ce dossier ;
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles pour mener à son terme ce dossier;
- ♦ **Inscrire** les crédits budgétaires correspondants.
- ♦ **Créer** un groupe de travail restreint (avec la DDT).

Vote pour à l'unanimité

5) Politique foncière, droit à la construction : modifications du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique que dans sa séance du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal a décidé de prescrire les diverses procédures de révisions simplifiées, de modifications et de modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de MARVEJOLS, en vue de favoriser le droit à la construction sur la Commune.

Il apparaît que certaines de ces révisions ou modifications modifient en partie l'esprit du PADD. Il s'agit notamment des modifications n°7 et n°8 qui amènent un secteur défini dans le PADD comme un secteur à vocation de « commerces et services à forte emprise, petite industrie et PME » avec implantation possible de grosses structures commerciales ou industrielles, à devenir un secteur essentiellement d'habitat à dominante pavillonnaire, pouvant aussi accueillir des équipements, des commerces de proximité et des activités compatibles avec le voisinage d'habitations.

Ainsi il convient de lancer la Révision simplifiée n°5 pour la mise en concordance du PADD.

Considérant que le PADD a été débattu en Conseil municipal le 8 août 2003,
Considérant que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2006,

Considérant que ce Plan Local d'Urbanisme a déjà fait l'objet d'une première révision simplifiée, approuvée le 30 mai 2008,

Considérant que par délibération du 28 janvier 2011, il a été lancé les révisions simplifiées n°2, 3 et 4,

- qu'il y a lieu de lancer la Révision simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme, pour la mise en concordance du PADD

- qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, conformément à l'article L.123-6 du même Code,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Favoriser** le droit à la construction sur la Commune ;
- ♦ **Prendre** les dispositions nécessaires pour faciliter une politique foncière en direction de l'habitat ;
- ♦ **Prescrire** la procédure de révision simplifiée n°5 visant à mettre en concordance le PADD, conformément aux dispositions des articles R.123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- ♦ **Engager** les études préalables à la révision simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme ;
- ♦ **Soumettre** à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, ces études pendant toute la durée de l'élaboration de la révision simplifiée, selon les modalités suivantes : informations régulières au public par la presse locale et affichage, registre recueillant les avis et demandes diverses et toutes dispositions favorables à la plus large concertation ;
- ♦ **Solliciter** de l'Etat et du Conseil Général une compensation financière concernant ce dossier ;
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles pour mener à son terme cette procédure dans les délais les plus brefs possibles;
- ♦ **Inscrire** les crédits budgétaires correspondants ;

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet
- au Président du Conseil Régional

- au Président du Conseil Général
- au Président de la Chambre des Métiers
- au Président de la Chambre d'Agriculture
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou du Syndicat Mixte prévu à l'article L.122-4

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie et d'une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité

6) Rénovation du petit patrimoine : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Madame de CHAMBRUN indique que la croix de mission du boulevard Saint Dominique a été démontée pour être restaurée et réimplantée. De même que la croix de la place Henri Cordesse présente une vulnérabilité. Il est donc proposé de la démonter, la restaurer et la réimplanter. Le montant estimé des travaux est de :

- Croix boulevard Saint Dominique : 8 813,31 € HT
- Croix place Henri Cordesse : 16 482,25 € HT
- Croix place de l'Eglise : 18 649,64 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** ces travaux de rénovation du petit patrimoine.
- ♦ **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de la Lozère.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

7) Restauration de l'Orgue : choix du Maître d'oeuvre

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que lors du Conseil Municipal du 5 juin 2009, il avait été approuvé le projet de restauration de l'orgue qui doit impérativement être démonté dans le cadre des travaux de la 10ème tranche de travaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce.

Cette restauration implique l'intervention d'un spécialiste agréé. C'est la raison pour laquelle une consultation auprès de technicien agréé par le Ministère de la Culture a été lancée. Le technicien retenu aura pour mission d'établir un cahier des charges pour le démontage, le transport, la restauration et la réinstallation du dit orgue. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22 avril 2011 a désigné Monsieur Roland GALTIER comme technicien selon les conditions suivantes :

- ♦ Phase diagnostic et avant projet sommaire : 5 740,80 € TTC
- ♦ Phase avant projet définitif :
 - étude de projet
 - assistance au maître d'ouvrage pour la passation du contrat de travaux
 - examen des documents d'exécution et de synthèse
 - Direction de l'exécution du contrat de travaux
 - assistant au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

Montant des travaux	Taux
Inférieur à 100 000 €	8 %
Compris entre 100 000 € et 200 000 €	7,5 %
Supérieur à 200 000 €	7 %

Monsieur CAUSSE indique que la mission du maître d'œuvre est d'établir un cahier des charges allant de l'avant projet sommaire à l'avant projet détaillé et la mission de suivi des travaux,... Le financement est assuré par les subventions et la participation de l'association « Les Amis de l'orgue ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Retenir** la candidature de Monsieur Roland GALTIER selon les conditions énoncées ci-dessus.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le contrat de maîtrise d'oeuvre.

Vote pour à l'unanimité

8) Restauration de l'Orgue : choix des facteurs d'orgues

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que lors du Conseil Municipal du 5 juin 2009, il avait été approuvé le projet de restauration de l'orgue qui doit impérativement être démontée dans le cadre des travaux de la 10ème tranche de travaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce.

Une consultation a été lancée pour retenir les candidats « facteur d'orgues » ayant la capacité, l'expérience et les références professionnelles pour la restauration de cet orgue.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 avril 2011 pour retenir les candidats autorisés à déposer des offres à partir du cahier des charges établi par le technicien agréé. 3 offres ont été retenues :

- Manufactures Bretonnes d'Orgues – M. Nicolas TOUSSAINT à NANTES
- Manufactures d'Orgues Claude BERGER à CLERMONT-L'HERAULT
- Orgues H. SABY à SAINT UZE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Retenir** les 3 candidatures des facteurs d'orgues choisies en commission d'appel d'offres.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

9) Boulevard Saint Dominique : avenants

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal avait approuvé en 2010 les travaux de réhabilitation du boulevard Saint Dominique.

Au cours du chantier des aménagements complémentaires se sont avérés nécessaires notamment pour la sécurité publique (pose de barrières supplémentaires, extension de l'éclairage public...)

Ces travaux se décomposent comme suit :

- ♦ Excavation de la Cuve à Hydrocarbures :
 - excavation d'une cuve supplémentaire découverte lors de l'évacuation de la première cuve à hydrocarbures.
- ♦ Réseau EDF/ Eclairage Public

- Réalisation de deux socles et massifs béton supplémentaires pour des candélabres, visant à sécuriser le virage du début de l'avenue Théophile ROUSSEL.

♦ Réseau EP

- Réalisation d'un réseau d'eau pluvial rendu obligatoire en raison des caractéristiques topographiques et physiques du terrain.

♦ Aménagements divers

- Fourniture et pose de 10 barrières supplémentaires le long du bar le diabolo pour sécuriser la circulation piétonne notamment scolaire et éviter le stationnement des véhicules le long du trottoir.

- Pose de bandes structurantes en pavés, pour délimiter les emplacements réservés au stationnement des véhicules.

- Marquage au sol pour places de stationnements et divers, réalisation et aménagement d'une place supplémentaire de type « arrêt minute ».

- Pose de barrières supplémentaires par l'entreprise pour des raisons de planification des travaux.

Montant du Marché initial H.T.	156 344,00 €
--------------------------------	--------------

Avenant n°1

- Travaux supplémentaires H.T.	+ 19 708.23 €
--------------------------------	---------------

Nouveau montant du marché H.T.	176 052.23 €
--------------------------------	--------------

T.V.A. au taux de 19.60%	34 506.24 €
--------------------------	-------------

<u>Nouveau montant du marché T.T.C.</u>	<u>210 558,47 €</u>
--	----------------------------

Toutes les opérations ont été effectuées dans les temps à l'exception des aménagements complémentaires. Compte tenu de besoins supplémentaires et de problèmes d'approvisionnement, le délai d'exécution initialement prévu a dû être prolongé jusqu'au 2 mai 2011.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres qui s'est le 22 avril 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Approuver** le avenant du marché de travaux et l'avenant de prolongation de délai.

♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les avenants correspondants.

Vote pour à l'unanimité

10) Espace Mercier : désignation du coordonnateur santé protection sécurité

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que suite au sinistre du 21 avril 2010, le Conseil Municipal a désigné le cabinet « Le Compas dans l'œil » pour procéder à la réhabilitation de l'espace Mercier accueillant notamment la Maison des Services Publics.

Il convenait de désigner un coordonnateur SPS. Une consultation a été lancée auprès de 3 cabinets. Après consultation, L'offre la mieux disante étant celle du cabinet SIB pour un montant de 1 400,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

● **Désigner** le cabinet SIB pour réaliser cette mission pour un montant de 1 400,00 € HT

● **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour signer le Contrat à intervenir.

Vote pour à l'unanimité

11) Aire des gens du voyage : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que dans le cadre de la réglementation et pour des mesures de sécurité, il convient de procéder à des aménagements à l'aire d'accueil des gens du voyage. Ces travaux s'établiront ainsi qu'il suit :

Mise aux normes des installations électriques, de l'alimentation en eau potable, isolation des sanitaires et mise ne conformité pour un montant de 94 630,45 € HT. Ces travaux seront réalisés en deux tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** cette opération.
- ♦ **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de la Lozère
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

12) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : approbation techniques et administratives et répartition des charges.

Monsieur le Maire indique et Monsieur DELOUSTAL expose que suite aux crues de 1994 et 2003, des actions de protection des biens et des personnes ont été menées et des études réalisées par le CETE et la SOMIVAL. Le SIVU LOT COLAGNE, compétent sur les travaux de protection contre les inondations, a accepté de déléguer aux Communes de MARVEJOLS et MONTRODAT le suivi de ce dossier. Les levés topographiques des secteurs concernés sur les berges ont été réalisés par le Cabinet FALCON. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à la DDT après consultation et la Maîtrise d'œuvre au Cabinet MEGRET après mise en concurrence, en association avec le Cabinet CEREG.

Après de multiples réunions entre les divers services compétents (DDT, MISE, REGION), l'Association « Hors d'eau » des riverains, l'ONEMA, la Fédération de Pêche, ..., des prescriptions techniques, administratives réglementaires et financières ont été prises en compte.

Des financements ont été sollicités concernant la Maîtrise d'œuvre et les prestations accessoires :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par la Direction Départementale des Territoires	15.429,00 € H.T
Relevés topographiques par le Cabinet FALCON1	15.605,00 € H.T
Maîtrise d'Oeuvre par le Cabinet MEGRET	70.200,00 € H.T
.....	101.234,00 € H.T
Financement Etat : prévention des risques majeurs	13.195,00 € H.T
Subvention Région Languedoc Roussillon : Maîtrise d'œuvre	10.555,00 € H.T
Financement Etat : Travaux d'intérêt local	30.000,00 € H.T
.....	53.750,00 € H.T
Autofinancements Communaux	47.484,00 € H.T

Il convient désormais de poursuivre cette opération de lutte contre les inondations sur le Coulagnet en :

- validant les dossiers techniques, les solutions proposées et les coûts estimatifs
- finalisant les dossiers réglementaires et administratifs
- sollicitant les subventions auprès de l'Etat, des Collectivités Locales et tous les financeurs potentiels pour la réalisation des travaux
- décidant que ces travaux seront réalisés en deux phases :

1ère phase : quartier de l'Empéry

2ème phase : ancienne clinique et CAT de Bouldoire, Berlières

- fixant une clé de répartition entre les Communes de MONTRODAT et de MARVEJOLS pour le paiement des travaux et frais de Maîtrise d'œuvre et accessoires
- mandatant la Commune de MARVEJOLS pour le règlement des travaux et frais annexes et pour le remboursement par la Commune de MONTRODAT de sa quote part.

Il est proposé la répartition suivante entre les deux Communes :

Considérant que les travaux à réaliser s'étendent sur un linéaire d'environ 4400 mètres sur les deux Communes et sont étroitement liés.

Considérant que l'impact sur la protection des personnes et des biens portent sur les unités foncières et qu'après recensement, notamment par rapport au plan de prévention des risques contre les inondations, il apparaît qu'environ 80 unités foncières sont touchées sur MARVEJOLS et 20 sur MONTRODAT.

Il est proposé de retenir la clé de répartition suivante entre les deux Communes sur les études, missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, relevés topographiques, travaux et accessoires, diminués des subventions accordées :

- 80 % pour la Commune de MARVEJOLS
- 20 % pour la Commune de MONTRODAT

D'autre part, les deux Communes s'engagent à poursuivre cette opération jusqu'à son terme et de s'acquitter de leur quote-part.

Une convention sera établie entre les deux Communes concernant les points ci-dessus évoqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Se prononcer** sur les points ci-dessus cités.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention.
- ♦ **Solliciter** le reversement de la part de la Commune de MONTRODAT.

Vote pour à l'unanimité

13) Agence de l'Eau Adour-Garonne : financement

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande notamment de l'Agence de l'Eau, un schéma d'assainissement a été réalisé sur la Commune de Marvejols avec des priorités de réalisation.

La Commune a donc réalisé les travaux de l'Estancogne tranche 1 et 2, la troisième tranche est en cours. La Commune a bien tenu ses engagements.

Cette dernière acquitte annuellement au travers des redevances payées par les consommateurs et reçoit en retour de l'agence :

Années	Montants versés à l'Agence de l'Eau	Montants perçus de l'Agence de l'Eau Subventions	Différence
2006	125 446,00 €	121 460,87 €	- 3985,13 €
2007	122 449,00 €	33 597,37 €	- 88 851,63 €
2008	126 837,00 €	134 250,00 €	+ 7 413,00 €
2009	111 772,00 €	55 670,40 €	- 56 101,60 €
2010	145 000,00 €	70 424,30 €	- 74 575,70 €
		Total	- 216 101,06 €

Soit un différentiel de 216 101,06 € qui fait de la Commune un contributeur auprès de cet organisme sans en avoir le retour, puisque la plupart des demandes de financement pour d'autres dossiers d'eau et d'assainissement restent sans effet.

Monsieur le Maire indique que la lecture du tableau est significative et le constat du désengagement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est inadmissible. La commune s'est engagée dans un programme de rénovation et de mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'assainissement, en application de la législation, du schéma d'assainissement et en contrepartie les aides diminuent ou disparaissent. La commune devient contributeur de l'Agence de l'eau. On assainit l'eau et nous n'avons rien en retour. Nous envoyons de l'eau assainie en aval sans compensation.

Madame ACHET demande que les représentants de l'agence viennent s'expliquer. Monsieur le Maire souligne que les représentants de l'eau sont déjà venus mais ils défendent plus le programme du Lot navigable en aval. Mais effectivement, nous allons saisir le Directeur de l'Agence pour qu'il vienne à une réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Demander** un juste retour de sa participation à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne payé par le consommateur.
- ♦ **Demander** au Directeur de l'Agence, une présentation de la politique de l'Agence Adour Garonne lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Vote pour à l'unanimité

14) Personnel Saisonnier : émoluments

Sur proposition de Monsieur le Maire, en application de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

♦ **Attribuer** les rémunérations suivantes :

❖ Pour la surveillance de la piscine municipale :

- Maître Nageur Sauveteur (BEESAN) : de juin à août Indice brut 418
- Maître Nageur Sauveteur (BEESAN) : juillet/août Indice brut 418
- Surveillant de baignade (BNSSA) : Indice brut 309

❖ Pour remplacer les agents titulaires en congés annuels et pourvoir aux travaux saisonniers en fonction du nombre d'heures effectivement travaillées :

- régisseur tennis, piscine : indice brut 297
- guichetier, Agent d'entretien et tenue de la buvette : indice brut 297
- animateur de la maison du tourisme (accueil, balades) : indice brut 297
- animateur sportif : indice brut 297
- employé saisonnier technique (espaces verts, voirie, entretien, animations, écoles) : indice brut 297
- agent d'entretien bibliothèque, Mairie, MSP : indice brut 297

Vote pour à l'unanimité

15) Commune : tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ Arrêter comme suit le tableau des emplois à compter du 1er juin 2011.

Monsieur le Maire indique que ce tableau subit une modification par la création d'un poste de rédacteur afin de renforcer et structurer le service comptabilité, budget et personnel. Il présente Madame Patricia CUCHEVAL, appelée à occuper ce poste par voie de mutation. L'intéressée qui assiste à la séance, se présente et expose les caractéristiques de sa carrière et de sa formation.

Monsieur le Maire évoque les problèmes rencontrés par la commission administrative paritaire qui ne s'est pas réunie pour les catégories C, ce qui entraîne des retards dans la création des postes d'avancement de grades.

AGENTS TITULAIRES					
GRADES OU EMPLOIS		Nb	GRADES OU EMPLOIS		Nb
Secteur administratif			Secteur culturel		
Attaché principal	1	Bibliothécaire territorial	1		
Rédacteur	2	Assistant de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint adm. territorial principal 1 ^{ère} classe	2				
Adjoint adm. territorial principal 2 ^{ème} classe	3	Police municipale			
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	3	Brigadier	2		
Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	6	Ecole			
Secteur technique			Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	2	
			Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	2	
Technicien principal territorial de 2 ^{ème} classe	2				
Agent de maîtrise principal	1				
Agent de maîtrise	8				
Adjoint tech. territorial principal 1 ^{ère} cl.	1				
Adjoint tech. territorial principal 2 ^{ème} classe	4				
Adjoint tech. territorial 1 ^{ère} classe	2				
Adjoint tech. territorial 2 ^{ème} classe	18	TOTAL		61	

Le présent tableau récapitulatif sera modifié dès création ou suppression de postes.

Vote pour à l'unanimité

16) Service de l'eau et de l'assainissement : tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Arrêter** comme suit le tableau des emplois à compter du 1er juin 2011. Le présent tableau récapitulatif sera modifié dès création ou suppression de postes.

AGENTS TITULAIRES

Grades ou emplois	Nombre
<u>Service administratif</u>	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1
<u>Secteur Technique</u>	
Agent de Maîtrise	3
Adjoint technique principal. territorial 2ème classe	1
Adjoint tech. territorial 1 ^{ère} classe	1
Adjoint tech. territorial 2 ^{ème} classe	1
Total	7

Vote pour à l'unanimité

17) Compte administratif 2010 : approbation

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Henri DAUDE pour faire procéder aux votes et quitte la séance.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2010, établi et présenté par Monsieur Jean ROUJON- Maire – qui s'est retiré au moment du vote.

Le compte s'établit comme suit :

Cf : tableau ci-annexé.

Vote : 22 pour – 5 abstentions

	Réalisé	A continuer	Ensemble
COMMUNE			
Dépenses de fonctionnement	5 310 453,90 €	0,00 €	5 310 453,90 €
Dépenses d'investissement	4 112 206,50 €	2 618 450,76 €	6 730 657,26 €
Recettes de fonctionnement	6 029 813,00 €	0,00 €	6 029 813,00 €
Recettes d'investissement	3 734 351,23 €	2 292 793,97 €	6 027 145,20 €
Excédent ou déficit global de clôture	341 503,83 €	-325 656,79 €	15 847,04 €
EAU			
Dépenses d'exploitation	947 471,17 €	0,00 €	947 471,17 €
Dépenses d'investissement	233 554,27 €	31 583,81 €	265 138,08 €
Recettes d'exploitation	1 063 527,34 €	0,00 €	1 063 527,34 €
Recettes d'investissement	382 370,57 €	0,00 €	382 370,57 €
Excédent ou déficit global de clôture	264 872,47 €	-31 583,81 €	233 288,66 €
ASSAINISSEMENT			
Dépenses d'exploitation	401 089,44 €	0,00 €	401 089,44 €
Dépenses d'investissement	253 640,39 €	35 085,90 €	288 726,29 €
Recettes d'exploitation	345 706,50 €	0,00 €	345 706,50 €
Recettes d'investissement	501 873,72 €	0,00 €	501 873,72 €
Excédent ou déficit global de clôture	192 850,39 €	-35 085,90 €	157 764,49 €
MAISON DU TOURISME			
Dépenses d'exploitation	68 996,40 €	0,00 €	68 996,40 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'exploitation	86 821,03 €	0,00 €	86 821,03 €
Recettes d'investissement	3 985,30 €	0,00 €	3 985,30 €
Excédent ou déficit global de clôture	21 809,93 €	0,00 €	21 809,93 €
POMPES FUNEBRES			
Dépenses d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent ou déficit global de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LOTISSEMENT ZA DU GÉANT			
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent ou déficit global de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LOTISSEMENT LE CLOS ROUSSEL			
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	21 836,18 €	0,00 €	21 836,18 €
Recettes d'investissement	2,39 €	0,00 €	2,39 €
Excédent ou déficit global de clôture	21 838,57 €	0,00 €	21 838,57 €
LOTISSEMENT LA GRANGE			
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	0,06 €	0,00 €	0,06 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent ou déficit global de clôture	0,06 €	0,00 €	0,06 €
Dépenses de fonctionnement	6 728 010,91 €	0,00 €	6 728 010,91 €
Dépenses d'investissement	4 599 401,16 €	2 685 120,47 €	7 284 521,63 €
Recettes de fonctionnement	7 547 704,11 €	0,00 €	7 547 704,11 €
Recettes d'investissement	4 622 583,21 €	2 292 793,97 €	6 915 377,18 €
Excédent ou déficit global de clôture	842 875,25 €	-392 326,50 €	450 548,75 €

18) Résultats des différents budgets 2010 : Affectation

COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **719 359,10 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

★ Excédent reporté au 002 en recettes de fonctionnement : **219 359,10 €.**

★ En réserve au 1068 : **500 000,00 €**

Vote : 23 pour – 5 abstentions

EAU

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **116 056,17 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

★ Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **116 056,17 €**

Vote : 23 pour – 5 abstentions

ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de **55 382,94 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

★ Déficit reporté au 002 en dépenses d'exploitation : **55 382,94 €**

Vote : 23 pour – 5 abstentions

MAISON DU TOURISME

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **17 824,63 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

★ Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **17 824,63 €**

Vote : 23 pour – 5 abstentions

- **LOTISSEMENT LE CLOS ROUSSEL**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **21 836,18 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

★ Excédent reporté au 002 en recettes de fonctionnement : **21 836,18 €**.

Vote : 23 pour – 5 abstentions

- **LOTISSEMENT LA GRANGE**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **0.06 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

★ Excédent reporté au 002 en recettes de fonctionnement : **0.06 €**

Vote : 23 pour – 5 abstentions

19) Comptes de gestion 2010 : Présentation et Approbation

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier et ses services pour son concours dans le suivi budgétaire et comptable

- **BUDGET 2010 –COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2010** au 31 décembre **2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2010** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

- **BUDGET 2010 - EAU**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2010** au 31 décembre **2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2010** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

- **BUDGET 2010 – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2010** au 31 décembre **2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2010** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

- **BUDGET 2010 – MAISON DU TOURISME**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2010** au 31 décembre **2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2010** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

- **BUDGET 2010 – LOTISSEMENT LE CLOS ROUSSEL**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2010** au 31 décembre **2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2010** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

- **BUDGET 2010 – LOTISSEMENT LA GRANGE**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2010** au 31 décembre **2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2010** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

20) Fiscalité directe locale : fixation des taux

Monsieur le Maire fait état que les postes de contrat d'accompagnement à l'emploi à la Maison du Tourisme et à la Maison des services publics n'ont pas été renouvelés pour des raisons réglementaires. Dans les budgets, il faut tenir compte des contraintes liées au coût du fuel, des carburants, du fonctionnement des services techniques, des propositions de chaque adjoint municipal, des subventions aux associations à hauteur de 270.000 €. L'objectif est de poursuivre les investissements, tout en tenant compte de l'absence de marge sur la dotation globale de fonctionnement et de l'absence de subventions de la Région Languedoc Roussillon. Pour l'établissement du budget communal, il est proposé une augmentation des taux de fiscalité de 2% correspondant à l'inflation.

Madame ACHET indique qu'on applique l'inflation ainsi que l'augmentation des bases de 2%, soit 4% pour le contribuable.

Monsieur le Maire souligne que la commune ne maîtrise pas l'évolution des bases et qu'il n'y a pas que l'inflation qui les fait évoluer. De même, nous n'avons pas de pouvoir sur le prix des carburants, de l'évolution de carrière des agents. En ce qui concerne la communauté de communes, les taux n'ont pas été touchés.

Madame ACHET souligne que les Conseillers Municipaux ont bien reçu les documents concernant la réforme de la fiscalité, cependant une présentation par une personne qualifiée serait souhaitable.

Monsieur le Maire indique qu'il demandera à Monsieur le Trésorier s'il peut venir faire une présentation en séance du Conseil Municipal.

Monsieur BRUEL souligne qu'il votera contre ainsi que ses colistiers, compte tenu que les charges augmentent et que les salaires n'augmentent pas.

Monsieur le Maire indique que le contexte de blocage des salaires n'est pas de notre fait.

Monsieur DELOUSTAL signale que l'augmentation des taux n'a pas pour objectif d'accroître les dépenses mais pour équilibrer un budget qui subit des variations

dont nous ne sommes pas responsables. Il ne s'agit pas d'une opération de propagande.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de fixer les taux des trois taxes directes locales applicables en 2011 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation comme suit :

- Taxe d'Habitation **11,10 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties **26,23 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties **218,60 %**

Vote : 23 pour – 5 contre

21) Subventions aux associations : attributions

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions n'ont été examinées que sur présentation de dossiers avec des comptes certifiés de l'association. Nous n'avons pas accès à leur trésorerie.

Madame ACHET demande si toutes les associations qui ont demandé sont sur la liste.

Monsieur le Maire indique que certaines associations qui ont fait une demande, n'apparaissent pas sur la liste lorsqu'ils n'ont pas d'attribution, comme par exemple, celles qui n'ont pas leur siège social sur MARVEJOLS, à l'exception de celles qui ont signé une convention de partenariat avec la commune.

En ce qui concerne les écoles, il y a parité entre les attributions au privé et au public.

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes n'a pas de compétences qui lui permet de verser des subventions, à l'exception de la crèche.

Monsieur BRUEL demande si pour les associations sportives, le critère retenu est le nombre de licenciés.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas que le critère de licenciés retenu mais aussi la participation complémentaire à la vie de la Cité.

Vu les demandes de subventions présentées par les Associations pour l'exercice 2011, le Conseil Municipal, après discussion, décide d'inscrire les subventions aux Associations au Budget Primitif 2011 pour un montant de **269 999,20 €** comme suit :

I – LOISIRS - SOUVENIRS - DIVERS

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>Subvention 2011</u>
Président et Siège Social	
Amicale des Médaillés Militaires de Marvejols M. Serge BUC - Mairie de Marvejols	100 €
Anciens Combattants– Fédération Maginot M. Claude ROCHET – 9 Bd des Capucins - Mende	100 €
Anciens Combattants – FNACA – ACPG - CTAM M. Henri BRASSAC- Mairie de Marvejols	150 €
APPMA « La Gaule Marvejolaise et Chiracoise » M. André GIRAL - Mairie de Marvejols	700 €
La Diane Marvejolaise M. Pierre PLANES - Mairie de Marvejols	1 400 €
Souvenir Français Mme Ginette BONNARDEL - Délégation Lozère – Mende	100 €
Mission Locale Lozère Francis COURTES – 1 rue du fbg Montbel - Mende	7 547 €
TOTAL	10 097 €

II – CULTURE ET ANIMATIONS

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u> Président et Siège Social	<u>Subvention 2011</u>
ACCORDEON CLUB M. Laurent JULIEN - Mairie de Marvejols	100 €
Les AMIS de la BIBLIOTHEQUE Mme Liliane PLANES - Bibliothèque Municipale - Marvejols	2 000 €
LES AMIS DE L'ORGUE Jean-François TALANSIER - Mairie de Marvejols	1 000 €
APREM Jean-François TALANSIER - Mairie de Marvejols	500 €
ANIMATION de la VILLE M. Dominique JOUVE - Mairie de Marvejols	8 500 €
ANIMATION de la VILLE – subvention exceptionnelle M. Dominique JOUVE - Mairie de Marvejols	5 400 €
Ateliers Ocres et Garance M. Alain CHAMBON – Le Ranquet - Marvejols	200 €
Bridge Club de Marvejols M. Guy VAZEILLE – 25 bd de Chambrun - Marvejols	150 €
CHANTELAUZE Mme Stéphanie BECHARD-BRIOT – Mairie de Marvejols	500 €
Club AMI (Aide Micro Informatique) – 30^{ème} anniversaire M. André BLANC - Mairie de Marvejols	500 €
ESPOIR– OC M. Roland CHABANON - Mairie de Marvejols	1 200 €
Jumelage MARVEJOLS –COCKERMOUTH M. Dominique JOUVE - Mairie de Marvejols	4 450 €
Les COULEURS de l'ÉVASION M Jacques LAVOREL - 25, bd de Chambrun - Marvejols	1 000 €
LES FOUS DU BON ROY HENRY Mme Maud SEGUIN – Mairie de Marvejols	10 000 €
Les TROUBADOURS du GEVAUDAN M. Bernard MARTINET - 12 rue Prunières - Marvejols	300 €
LOZ'AFRICA M. Jean-Paul SERVY – 2 av. Martyrs de la Résistance - Marvejols	300 €
MUSIQUE JEUNES EN LOZERE M. Emile REVERSAT - 12 clos de Bellevue - Marvejols	1 200 €
PHOTO CLUB LOT COLAGNE M. Fabrice GAUTIER - Mairie de Chirac	150 €
TEMPO DANSE Mlle Marie-Hélène VAN HALST - Mairie de Marvejols	150 €
THÉÂTRE DU HANGAR M. Marc LOUPIAS - 21, bld de Jabrun	150 €
VAMOS Mme Nathalie DESTRE - Mairie de Marvejols	1 500 €
SOUS-TOTAL	39 250 €
CONVENTIONS	
THEATRE DE LA MAUVAISE TETE M. Bernard GRANJEAN - 25, bd de Chambrun- Marvejols	30 000 €
THEATRE DE LA MAUVAISE TETE - report 2010 M. Bernard GRANJEAN - 25, bd de Chambrun- Marvejols	1 325,20 €
SOUS-TOTAL	31 325,20 €
PARTICIPATION FINANCIERE	
EDML Bd Britexte - Mende	19 820 €
SOCIETE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZERE Jean-Marc CHEVALIER – 3 rue de l'Epine - Mende	40 €
SOUS-TOTAL (montant non comptabilisé en subvention)	19 860 €
TOTAL	70 575,20 €

III – AGRICULTURE – INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

NOM DE L'ASSOCIATION Président et Siège Social	Subvention 2011
BTS PA LYCEE TERRE NOUVELLE Salon Saveurs et Couleurs de proximité Melle Axelle DUVERGER – 2 avenue martyrs de la Résistance- Marvejols	1 000 €
JARDINS OUVRIERS DE MARVEJOLS M. Yves BALDET - Mairie de Marvejols	500 €
JEUNES AGRICULTEURS LOZERE M. Franck BOUNIOL – 27 bd Foch - Mende	1 000 €
SALON CHASSE CHEVAL PÊCHE M. Emile FABRE - Mairie de Marvejols	5 000 €
TOTAL	7 500 €

IV - ENSEIGNEMENT – ŒUVRES SOCIALES

NOM DE L'ASSOCIATION Président et Siège Social	Subvention 2011
APEL - Ste Famille École Élémentaire et Maternelle Mme Sylviane MALIGES – avenue Théophile Roussel - Marvejols	800 €
AUMONERIE ENSEIGNEMENT PUBLIC Mme Claudine LAMOUREUX	100 €
O.C.C.E. ECOLE MATERNELLE LA COUSTARADE Mme Florence POMMIER -	1 000 €
O.C.C.E. ECOLE ÉLÉMENTAIRE LA COUSTARADE Madame Yannick DUQUESNE -	2 200 €
ECOLE ÉLÉMENTAIRE LA COUSTARADE - SORTIE PISCINE Madame Yannick DUQUESNE	1 000 €
OGEC ÉCOLE STE FAMILLE – SORTIE PISCINE Mme Andrée CHAUDESAYGUES - avenue Théophile Roussel	1 000 €
OGEC ÉCOLE STE FAMILLE – EQUIPEMENT INFORMATIQUE Mme Andrée CHAUDESAYGUES	3 000 €
OGEC SAINTE FAMILLE – MANUELS SCOLAIRES ET MATERIEL POUR L'ECOLE MATERNELLE Mme Andrée CHAUDESAYGUES – av Théophile Roussel - Marvejols	3 200 €
SAEP SOCIETE DES AMIS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC Mme Emilie MARTIN	800 €
SOUS-TOTAL	13 100 €
CONVENTIONS	
ADDA (éveil musical) Mme Brigitte DONNADIEU – 13 bd Britexte - Mende	7 788 €
LES AMIS DE L'ENCLOS DES TOURETTES (Salle Culturelle) Abbé SAINT JEAN – avenue Théophile Roussel - Marvejols	4 939 €
OGEC ECOLE STE FAMILLE – LYCEE SAINT JOSEPH Cantine Mme Andrée CHAUDESAYGUES – av Théophile Roussel - Marvejols	26 000 €
SOUS-TOTAL	38 727 €
CENTRE DE LOISIRS	
ESPACE LOISIRS Mme Lydie LHOSPICE- traverse de Sénouard - Marvejols	4 000 €
SOUS TOTAL	4 000 €
TOTAL	55 827 €

V – SPORTS

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u> Président et Siège Social	<u>Subvention 2011</u>
ARCHERS DE MARVEJOLS (1ERE COMPAGNIE) M. Jack CAGNIARD - Mairie de Marvejols	500 €
ASSOCIATION MARVEJOLAISE D'ESCALADE M. Gilles CHAUD - Mairie de Marvejols	650 €
BADMINTON CLUB DE LA BETE DU GEVAUDAN Mme Coline COURSIMAULT - Mairie de Marvejols	500 €
BOULE AMICALE MARVEJOLAISE LYONNAISE M. Michel HUGUET - Mairie de Marvejols	200 €
CYCLO CLUB MARVEJOLAIS M. Alain DURAND - Mairie de Marvejols	400 €
GEVA Mme Brigitte FARCE - Mairie de Marvejols	400 €
GEVAUDAN AÏKIDO M. Thierry BARBIER - Mairie de Marvejols	200 €
GYMNASTIQUE SPORTIVE MARVEJOLAISE Mme Anne GISCARD - Mairie de Marvejols	1 100 €
JUDO CLUB MARVEJOLAIS Mme Sylvie FERNANDEZ – dojo- Le Ranquet - Marvejols	1 250 €
MARVEJOLS ATHETISME GEVAUDAN M. Francis ROUFFIAC - Mairie de Marvejols	550 €
MARVEJOLS CROSS MARATHON M. Michel GALIBERT – 10 lotissement le Galion - Marvejols	450 €
MARVEJOLS-SPORTS- ÉCOLE DE FOOT M. Yohann MARTIN - Mairie de Marvejols	1 400 €
MARVEJOLS-SPORTS M. Yohann MARTIN - Mairie de Marvejols	12 000 €
MARVEJOLS TENNIS DE TABLE M. Thierry FOURREAUX - Mairie de Marvejols	500 €
MARVEJOLS VETERANS M. Bernard BOUCHARIN - Mairie de Marvejols	300 €
MOTO CLUB LES LOUPS GAROUS DU GEVAUDAN M. Eric MIEUSSET - Mairie de Marvejols	150 €
PÉTANQUE MARVEJOLAISE M. Patrick DURAND – Café du Nord – Marvejols dont 300 € subvention exceptionnelle	1 050 €
PONEY JEUNE Mme Monique DE LAGRANGE – Poney Club de la Crouzette - Marvejols	300 €
RETRAITE SPORTIVE LE TRUC DU MIDI M. Antonin BREMOND - Mairie de Marvejols	150 €
RUGBY CLUB MARVEJOLAIS M. Alain MEISSONNIER - Mairie de Marvejols	1 600 €
SPORT ADAPTE COLAGNE SPORT ET LOISIR M. Eric MEISSONNIER – ESAT de la Colagne - Marvejols	100 €
SPORT ADAPTE LA CHALSADE Mme Fabienne PRADIER – IME les Sapins - Marvejols	100 €
TENNIS CLUB MARVEJOLAIS M. Dominique GIRMA - Mairie de Marvejols	900 €
TWIRLING CLUB MARVEJOLAIS Mme Monique MALGOIRE - Mairie de Marvejols	400 €
<i>SOUS- TOTAL</i>	25 150 €

MANIFESTATIONS SPORTIVES

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u> Président et Siège Social	<u>Subvention 2011</u>
AZIMUT GÉVAUDAN Gévaudathlon – 2-3-4 juin 2011 M. Pierre-Henri GISCARD - Mairie de Marvejols	3 000 €
SEMI- MARATHON MARVEJOLS/MENDE M. Georges PRIVAT – Café de la Paix - Mende	10 000 €
SPORT ADAPTE Cross de l' Amitié du 28 mai 2011 Mme Marie-Noëlle TOSQUELLES - Mairie de Marvejols	3 000 €
MARVEJOLS CROSS MARATHON Course nature du 9 octobre 2011 M. Michel GALIBERT – 10 lotissement le Galion - Marvejols	700 €
<i>SOUS- TOTAL</i>	<i>16 700 €</i>
TOTAL	41 850 €

VI – SOCIAL – SANTÉ – SOLIDARITÉ

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u> Président et Siège Social	<u>Subvention 2011</u>
ASSOCIATION FAMILIALE DE MARVEJOLS Mme Eliane BUC – ZA Sainte Catherine – Marvejols	300 €
ASP 48 (Association pour le Développement des Soins Palliatifs et d'Accompagnement en Lozère) Mme Cécile MINVIELLE – CMC – Marvejols	400 €
CLUB VERMEIL LES TARGUETS Mme Thérèse CHALVET - 25, bd de Chambrun- Marvejols	1 000 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU BASSIN DE VIE DE MARVEJOLS M. Pierre BONNEFOY - Mairie de Marvejols	28 000 €
F.N.A.T.H – ACCIDENTES DU TRAIVAL ET HANDICAPES M. Paul GALTIER – rue des Ecoles – Mende	150 €
LES AMIS EMMAÛS Mme Raymonde PREGET – Pré de Suzon – Marvejols	800 €
C.A.S. MAISON POUR TOUS Mme Simone DE CET - Mairie de Marvejols	50 000 €
NAITRE ET GRANDIR Mme Catherine PERRET – Moulin de Marates – Mende	150 €
PEUPLES SOLIDAIRES Mme Raymonde LEBOIS – Mairie de Marvejols	300 €
LES RESTOS DU CŒUR Mme Eliane CHAZE – Rue Léopold de Monestier – Mende	800 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Mme Anita GIRAL – 23 rue Jean Roujon – Marvejols	800 €
SECOURS CATHOLIQUE Mme Michèle BASTIDE – 7 rue de Mgr de Ligonnières - Mende	800 €
UNE GOUTTE D'EAU Mme Corinne FAVIER – Mairie de Marvejols	150 €
V.M.E.H. (Visiteuses en Milieu Hospitalier) Mme Simone TESSIER – Maison de retraite St Jacques - Marvejols	500 €
TOTAL	84 150 €

Vote : 23 pour – 5 contre

22) Frais de fonctionnement des écoles privées – forfait élève

Monsieur le Maire indique que l'augmentation de la participation communale aux écoles augmente de 2%.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du Contrat d'Association signé avec l'École Privée de la Sainte-Famille, le calcul des dépenses de fonctionnement relatives au coût d'un élève de l'enseignement public similaire s'élève pour l'année 2011 à :

Ecole Élémentaire.....393,00€
Ecole Maternelle.....490,00€

Les dépenses afférentes à cette obligation ont été inscrites au Budget Primitif 2011.

Monsieur CAUSSE explique l'évolution budgétaire sur les cinq dernières années de la participation aux écoles privées qui s'explique par le décalage de la demande de l'école primaire privée sur un exercice budgétaire, la situation doit être rétablie en 2011.

CONTRAT SOUS ASSOCIATION ECOLES PRIVEES

Année	Trimestre	Total année	Montant trimestre	Payé le
2007	1^{er} 2007		43987,68	15/05/07
	2^{ème} 2007		45998,00	06/06/07
	4^{ème} 2007	131760,02	41774,34	15/11/07
2008	1^{er} 2008		45647,34	06/08/08
	2^{ème} 2008		46595,66	06/08/08
	4^{ème} 2008	134280,34	42037,34	23/10/08
2009	1^{er} 2009		45469,00	04/08/09
	2^{ème} 2009	93005,00	47536,00	04/08/09
2010	4^{ème} 2009		42589,00	29/04/10
	1^{er} 2010		42746,00	29/04/10
	2^{ème} 2010	130396,67	45061,67	27/10/10
2011	4^{ème} 2010		40091,00	28/01/11
	1^{er} 2011		43328,00	11/02/11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Approuver** le montant de cette participation qui sera mandaté trimestriellement à l'Etablissement concerné au vu d'un état mentionnant le nombre d'élèves.

Vote pour à l'unanimité

23) Tarifs municipaux : fixation

Monsieur le Maire expose que l'augmentation des tarifs municipaux augmente en moyenne de 2%, à l'exception de ceux des horodateurs et de la piscine municipale.

Monsieur le Maire souligne que les tarifs communaux appliqués sont loin d'être excessifs par rapport à ce qui se pratique dans les autres communes. Il est à noter que les tarifs de la piscine et des horodateurs ne sont pas augmentés.

- **LOCATION DE SALLES : TARIFS**

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2011, suivant les propositions ci-dessous énoncées, en prenant en compte une augmentation moyenne de 2 %

A compter du **1^{er} MAI 2011** les divers tarifs publics communaux **assujettis à la T.V.A.** sont fixés ainsi qu'il suit :

A - SALLE du CHEVAL ROUGE

- Réunions statutaires des Associations Marvejolaises..... **Gratuit**

Autres

- Matinée24,50 € HT **29,30 € TTC**
- Après Midi24,50 € HT **29,30 € TTC**
- Soirée24,50 € HT **29,30 € TTC**

B - COMPLEXE SPORTIF Marceau Crespin - Salle Omnisports
(avec exclusivité)

- Forfait de 1 à 7 jours.....206,45 € HT **246,90 € TTC**
- Forfait au-delà de 7 jrs jusqu'à 31 jrs..261,40 € HT **312,60 € TTC**

C - COMPLEXE SPORTIF Marceau Crespin - Salle Polyvalente
- Dojo - Tennis de Table ou Boulodrome et salle Gymnase Esplanade
(avec exclusivité)

- Forfait de 1 à 7 jours.....78,45 € HT **93,80 € TTC**
- Forfait au delà de 7 jrs jusqu'à 31 jrs ..116,90 € HT **137,40 € TTC**

D - SALLE POLYVALENTE

- Salle / jour.....210,10 € HT **251,30 € TTC**
- Hall / jour79,45 € HT **95,00 € TTC**
- par jour supplémentaire.....30,60 € HT **36,60 € TTC**
- Buvette / jour56,50 € HT **67,60 € TTC**
- Repas / jour.....130,15 € HT **155,70 € TTC**

Toute réservation ne sera définitive qu'après versement d'une caution égale à 50 % du montant de la location sollicitée.

E - SALLE CULTURELLE

- Salle / jour.....116,80 € HT **139,70 € TTC**

F - SALLE DE LA GOUTELLE

- Loyer mensuel (10 H hebdo)47,95 € HT **57,35 € TTC**
- Loyer mensuel (entre 10 et 20 H hebdo).76,60 € HT **91,60 € TTC**

G - DIVERSES SALLES COMMUNALES
(Utilisation à l'année)

Place Girou - Salle Polyvalente du Complexe Sportif Marceau Crespin - Dojo -
Tennis de Table - Boulodrome

- Loyer mensuel (10 H hebdo)47,95 € HT **57,35 € TTC**
- Loyer mensuel (entre 10 et 20 H hebdo).76,60 € HT **91,60 € TTC**

- **TARIFS MUNICIPAUX : DIVERS**

A compter du **1^{er} MAI 2011** les divers tarifs publics communaux **non assujettis à la T.V.A.** sont fixés ainsi qu'il suit (+ 2%) :

A - LOCATION de MATÉRIEL

	2010	2011
• Table pliante (12 places)	5,00 €	5,10 €
• Chaise pliante (par jour d'utilisation).....	0,50 €	0,50 €
• Barrière (par jour d'utilisation)	1,45 €	1,50 €
• Podium (par jour d'utilisation) Forfait	60,70 €	61,90 €
• Podium remorque (par jour d'utilisation) Forfait.....	68,65 €	70,00 €
• Sono pour véhicule ou portable (par jour d'utilisation) Forfait	11,20 €	11,40 €
• Parquet (nu - piste de danse).....	188,90 €	192,70 €
• Parquet (avec garde-corps - scène) - Tente de Réception .	223,95 €	228,45 €
• Gradins (y compris pose par 2 agents) les 200 places	308,80 €	315,00 €
• Abri Facile.....	28,65 €	29,20 €

Ces prix n'incluent pas les frais de transport et de montage qui seront facturés en sus. Les Associations locales seront exonérées du paiement de cette location sous réserve de faire connaître aux Services Municipaux leurs besoins au moins un mois avant la date d'utilisation prévue et dans tous les cas, avant le 1^{er} Mai de chaque année pour la saison estivale.

B - PETITS TRAVAUX (tarif horaire)

• Main d'œuvre	20,70 €	21,10 €
• Tronçonneuse à disque, Dameuse, Compresseur, Débroussailleuse	27,70 €	28,25 €
• V.L (chauffeur compris) - Compacteur ou Elévateur	30,15 €	30,75 €
• Fourgon ou Micro-pelle (chauffeur compris)	39,50 €	40,30 €
• Camion ou Nacelle (chauffeur compris)	44,30 €	45,20 €
• Tracto-pelle (chauffeur compris)	57,75 €	58,90 €
• Balayeuse (non compris transport)	94,20 €	96,10 €

C - DROIT d'OCCUPATION TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

• Devant de porte : abonnement annuel	7,00 € le m ²	7,15 € le m²
• Droit de place Fêtes Foraines :		
* Métiers.....	1,60 € le m	1,65 € le m
* Caravane.....	13,40 €/Jour	13,70 €/jour
• Droit de place des cirques.....	0,70 € le m ²	0,70 € le m²
• Droit de place Aire Gens du Voyage par emplacement	5,70 €/Nuitée	5,80 €/Nuitée

Toute réservation s'accompagnera du versement d'une caution égale à 50 % du montant du droit de place exigible.

D - FOIRES ET MARCHÉS

• Foires et marchés par mètre linéaire	0,90 €	0,90 €
• (minimum perçu est fixé à 3,40 €)		
• Marché aux ovins par animal.....	0,20 €	0,20 €
• Pèse bétail pour 5 minutes.....	1,60 €	1,65 €

E - DROIT DE STATIONNEMENT VÉHICULES

- Horodateur :
- ½ heure 0,20 €..... **0,20 €**
- 1 heure 0,50 €..... **0,50 €**
- 2 heures 1,00 €..... **1,00 €**
- 3 heures 2,00 €..... **2,00 €**
- 4 heures 3,00 €..... **3,00 €**
- Taxis 80,90 € ... **82,50 €**
- Participation des constructeurs
par place de stationnement manquantes 568,30 € . **579,70 €**

F - TENNIS

- Location d'un court de tennis en simple et en double
- 7,20 €/h..... **7,35 €/h**
- Toutefois lorsque le court est fréquenté par un joueur licencié au Tennis Club Marvejolais et par un utilisateur non licencié à ce Club, la participation de cet utilisateur est ramenée à 3,80 €/h **3,90 €/h**
- Visiteurs ou accompagnateurs **Gratuit**

G - RÉGIE BIBLIOTHEQUE

Abonnement annuel :

- Moins de 18 ans **Gratuit**
- Plus de 18 ans 9,20 €..... **9,40 €**

Pour les vacanciers dont le séjour est inférieur à 2 mois :

- Abonnement la semaine 3,70 €..... **3,80 €**

photocopie :

- Format A4 0,20 €..... **0,20 €**
- Format A3 0,40 €..... **0,40 €**

Accès Internet :

- par heure 2,00 €..... **2,00 €**

H - ESPACE JEUNES

Accès Internet :

- par heure 2,00 €..... **2,00 €**

I - PHOTOCOPIES

- Format A4 0,20 €..... **0,20 €**
- Format A3 0,40 €..... **0,40 €**

Vote : 23 pour – 5 contre

CIMETIERE : TARIFS

M. le Maire propose de fixer les tarifs du cimetière ainsi qu'il suit valable à compter du 1^{er} mai 2011 :

CONCESSIONS FUNÉRAIRES (C)

- | | | |
|---|--------------------|------------------|
| • Concession fosse ou caveau renouvelable | 2,5 m ² | 5 m ² |
| • Concession trentenaire | 203,80 € | 406,60 € |
| • Concession cinquantenaire | 338,95 € | 677,90 € |
| • Concession perpétuelle | 677,90 € | 1356,00 € |
| • Concession Columbarium renouvelable | Alvéole1 | Alvéole 2 |
| • Concession trentenaire | 203,80 € | 406,60 € |
| • Concession cinquantenaire | 338,95 € | 677,90 € |
| • Concession perpétuelle | 677,90 € | 1356,00 € |

FRAIS FUNÉRAIRES (D)

	2010	2011
• Droit de séjour au dépositaire	0,70 €.....	0,70 €
• Frais de creusement de fosse	55,90 €.....	57,00 €
• Frais d'ouverture et de fermeture de case de Columbarium		
•	20,70 € ...	21,10 €
• Vacation funéraire	20,40 € ...	20,80 €
• Vacation funéraire les dimanches et jours fériés ou en dehors des horaires Normaux.....	40,80 € ...	41,60 €
• Arrivée de corps au cimetière.....	37,25 € ...	38,00 €

Vote : 23 pour – 5 contre

PISCINE MUNICIPALE : TARIFS

M. le Maire propose de fixer les tarifs de la piscine ainsi qu'il suit valable à compter du **1^{er} juin 2011** :

*** Billets d'entrée :**

- - Enfants de 6 à 16 ans**1,50 €**
- - Adultes + de 16 ans.....**3,00 €**

*** Cartes d'abonnement non nominatives :**

- 10 entrées

- * Enfants.....**13,00 €**
- * Adultes.....**27,00 €**

- Écoles extérieures à Marvejols (y compris accompagnateurs)

- * Enfants (6 à 16 ans)**1,50 €**
- * Adultes (+ 16 ans).....**2,20 €**

*** École de natation :**

• Résidents de MARVEJOLS

- Enfants (6 à 16 ans).....**36,00 €**

• Personnes ne résidant pas dans la Commune et dans la limite des places disponibles

- Enfants (6 à 16 ans).....**48,00 €**

*** Groupes (y compris accompagnateurs)**

- - Enfants (6 à 16 ans)**1,00 €**
- - Adultes (+ 16 ans)**2,20 €**

*** Comptoir de vente :**

⇒ Glaces :

- 1^{ère} catégorie**0,60 €**
- 2^{ème} catégorie**1,50 €**
- 3^{ème} catégorie.....**1,60 €**
- 4^{ème} catégorie.....**2,50 €**

⇒ Bonbons :

- 1^{ère} catégorie.....**1,50 €** le sachet
- 2^{ème} catégorie.....**2,50 €** le sachet

⇒ Alimentation :

- 1^{ère} catégorie**1,50 €**
- 2^{ème} catégorie**2,50 €**
- 3^{ème} catégorie.....**3,50 €**

⇒ Boissons :

- Eau minérale**1,50 €**
- Autres boissons **2,00 €**

Vote : 23 pour – 5 contre

- **MAISON DU TOURISME : REGIE**

Le Maire indique que par délibération en date du 8 mars 1996, le Conseil Municipal a décidé de créer une régie de recettes pour l'encaissement des divers produits provenant de l'exercice de son activité.

Le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs des divers articles produits ou services gérés par la Maison du Tourisme et propose les dispositions suivantes à compter du **1^{er} mai 2011** (+2 %):

I - Articles appartenants à la Commune :

- - Polo29,70 €..... **30,30 €**
- - Tee Shirt "Ville de Marvejols" 12,40 €..... **12,65 €**
- - Bande dessinée "La Bête du Gévaudan"..... 9,00 €..... **9,20 €**
- - Plaquette "Louis Rigal" 5,40 €..... **5,50 €**
- - Affiche C.D.T. de la Lozère..... 4,45 €..... **4,55 €**
- - DVD Marvejols10,35 €..... **10,55 €**
- - Carte "Sentiers Pédestres" 2,00 €..... **2,05 €**
- - Poster Marvejols..... 4,45 €..... **4,55 €**
- - Livre « Marvejols au Fil du Temps » **10,00 €**
- II - Services gérés par la Maison du Tourisme :
- - Visite guidée de la Ville (enfant de - 10 ans - gratuit) . 2,25 €..... **2,30 €**
- - Balade avec goûter champêtre (enfant de - 8 ans - gratuit)
- 2,20 €..... **2,25 €**
- - Journée découverte
- * adulte.....15,60 €..... **15,90 €**
- * enfant de - 12 ans..... 8,30 €..... **8,45 €**
- - Edition dépliant touristique
- * Participation des bénéficiaires.....35,80 €..... **36,50 €**
- En contre partie de ces prestations, il sera délivré un ticket à chaque usager.

III - Services rendus pour le compte de tiers :

- Vente de divers articles
- Réservation de spectacles
- Excursions, etc...

IV - Taxe de Séjour :

- - Hôtel de Tourisme - par personne et par jour.....0,60 € **0,60 €**
- - Autre type d'hébergement - par personne et par jour..0,40 € **0,40 €**

Le montant sera versé au plus tard le 20 septembre de chaque exercice conformément à la délibération du 27/6/2002 n° 124. Restent applicables les dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 28/6/1996.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** la tarification proposée ainsi que sa mise en oeuvre selon les modalités exposées,
- ♦ **Mandater** Monsieur le Maire, dans un souci de simplification, pour entreprendre toutes négociations en ce qui concerne les services rendus pour le compte de tiers,
- ♦ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les Conventions devant être établies.

Vote : 23 pour – 5 contre

24) Eau et Assainissement : tarifs

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur CAUSSE précise que le tarif de l'eau n'augmente pas et l'assainissement augmente légèrement compte tenu des travaux obligatoires très peu financés, voire pas du tout.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2011, ainsi qu'il suit:

	COMMUNE DE MARVEJOLS	
Consommation annuelle	EAU Prix H.T. le m ³	ASSAINISSEMENT Prix H.T. le m ³
De 0 à 12 000 m ³	1,09 €	0,95 €
Au delà de 12 001 m ³	0,86 €	0,84 €
Prime fixe :	34,75 €	

Tarif des interventions (pas d'augmentation):

- * Coupure de l'eau : **10,74 € H.T**
- * Rétablissement de l'eau : **10,74 € H.T**
- * Changement du titulaire de l'abonnement : **32,05 € H.T**

De plus, la Loi N° 91-716 du 26 Juillet 1991 a assujetti la "fourniture d'eau" au régime de la T.V.A à compter du 01/01/1993. Le taux applicable à ce jour est de 5,5 %.

Travaux de branchement d'eau et d'assainissement sur réseau en cours de création

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour raccordement à un réseau public en cours de création applicables en 2011, suivant les propositions ci-dessous énoncées, Il propose de fixer les tarifs comme suit (pas d'augmentation) :

- * Raccordement assainissement (obligatoire) **201,95 € HT**
- * Raccordement eau potable (facultatif) **286,00 € HT**
- * Raccordement mixte (eau potable et assainissement) **487,95 € HT**

ASSAINISSEMENT - Participation pour raccordement au réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour fixer le droit d'accès au réseau à (pas d'augmentation):

- **Pour une maison individuelle : 807,35 € TTC**
- **Pour les bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux :
..... 807,35 € TTC par bloc sanitaire.**
- **Pour un immeuble collectif**, ce droit d'accès toute taxe s'établit comme suit :

Type de Logement	Nombre de logements		
	de 1 à 15	de 16 à 30	31 et plus
T 5	638,44 € TTC	581,74 € TTC	526,16 € TTC
T 4	526,26 € TTC	469,47 € TTC	413,95 € TTC
T 3	413,95 € TTC	357,25 € TTC	301,72 € TTC
T 2 - T 1	301,72 € TTC	244,98 € TTC	189,51 € TTC

pour ces constructions édifiées sur un terrain raccordable à un réseau communal aboutissant à la station d'épuration.

- Le montant de cette participation sera exigible après obtention du permis de construire ou du permis d'aménager ou de l'autorisation d'aménager un terrain destiné à l'accueil d'habitations légères de loisir ou de l'acte approuvant un plan de remembrement au jour de la demande de raccordement au réseau d'assainissement.
- Pour les bâtiments destinés à un autre usage que l'habitation, cette participation sera fixée au cas par cas dans la limite de 80 % du coût d'un assainissement individuel.
- Il est précisé que cette participation est assujettie à la TVA au taux en vigueur (actuellement 5,5 %)
- Il est spécifié que le fait générateur, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, est le raccordement effectif au réseau d'égout, celui-ci devant être constaté par les services municipaux.
- Lorsque le réseau est de type séparatif, il est rappelé que les eaux de pluie et les eaux usées doivent obligatoirement être séparées, la Commune se réservant le droit de faire procéder à des vérifications.
- Il est également spécifié que la participation conformément à la jurisprudence des Conseils d'Etat, n'est due que pour les constructions neuves ou en cas de reconstruction après démolition de l'ancien.
- En outre, les sommes dues seront recouvrées comme en matière de contributions directes.

EAU ET ASSAINISSEMENT – Intervention des services municipaux

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour fixer ainsi qu'il suit les tarifs hors taxe des interventions des services municipaux pour la réalisation des branchements applicables en 2011, suivant les propositions ci-dessous énoncées, en prenant en compte une augmentation moyenne de 2 %. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Forfait pour une longueur inférieure ou égale à 3 mètres :
 - Branchement eau potable ø 19/25 **983,00 €**
 - Branchement eau potable ø 25/32 **1091,98 €**
 - Branchement assainissement..... **834,68 €**
 - Branchement mixte (eau potable et assainissement) **1241,18 €**
- Forfait pour mètre supplémentaire :
 - Branchement eau potable ø 19/25 - ø 25/32 - Assainissement..... **85,73 €**
 - Branchement mixte (eau potable et assainissement) **91,36 €**

Réfection de branchement d'eau existant

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour la réfection de branchement d'eau existant applicables en 2011 (augmentation de 2%), suivant les propositions ci-dessous énoncées.

Total HT : **147,79 €**
TTC : **176,75 €**

Vote : 20 pour – 5 contre – 3 abstentions

25) Budgets primitifs 2011 : propositions et vote

COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 de la Commune, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- **Fonctionnement** **6 110 631,10 €**
- **Investissement** **6 810 865,03 €**

Madame ACHET demande s'il serait possible de fournir un bilan des emprunts avec les taux fixes et variables et leur encadrement.

Vote : 20 pour – 5 contre – 3 abstentions

SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 du Service de l'Eau, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- **Fonctionnement** **1 129 257,79 €**
- **Investissement** **789 557,16 €**

Vote : 20 pour – 5 contre – 3 abstentions

Monsieur le Maire prend acte du vote contre le budget de l'eau de la liste « Projets de Vie, Projets de Ville ». Il indique qu'il fera remarquer aux entreprises locales que des Conseillers Municipaux sont opposés au fonctionnement du service et à l'alimentation en eau potable.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 de l'Assainissement, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- **Fonctionnement** **359 952,32 €**
- **Investissement** **374 303,90 €**

Vote : 20 pour – 5 contre – 3 abstentions

MAISON DU TOURISME

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 par chapitre de la Maison du Tourisme s'établissant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- **Fonctionnement** **85 790,00 €**
- **Investissement** **4 325,30 €**

Vote : 23 pour – 5 contre

- **LOTISSEMENT DE LA GRANGE**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 par chapitre du lotissement de la Grange s'établissant comme suit :

Recettes

- **Fonctionnement** **0,06 €**

Vote : 23 pour – 5 contre

- **LOTISSEMENT LE CLOS ROUSSEL**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 par chapitre du lotissement le Clos Roussel s'établissant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- **Fonctionnement** **21 836,18 €**
- **Investissement** **2,39 €**

Vote : 23 pour – 5 contre

26) Comité Départemental du Tourisme : signature de la convention d'objectifs

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique que la Commune de Marvejols a été saisie par le Directeur du Comité Départemental du Tourisme de la Lozère concernant une convention d'objectifs sur les points suivants :

- Les salons et évènements spécifiques
- Les brochures
- Les campagnes thématiques
- Les classements et labellisations
- La réflexion sur le territoire
- La promotion numérique
- Les brochures virtuelles
- La base de données SITI
- La vitrine de disponibilités
- La presse
- L'observatoire
- La concertation.

Par délibération du 25/01/2008, la Commune de Marvejols était chargée au travers d'un salarié de la Maison du Tourisme d'assurer la visite nécessaire au classement des meublés de tourisme du bassin de vie de Marvejols. Le Comité Départemental du Tourisme propose de reprendre à sa charge cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** la convention à intervenir entre le Comité Départemental du Tourisme et la Commune de Marvejols,
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention.

Vote pour à l'unanimité

Le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Jean ROUJON